

HIN AWARENESS PORTAL

Descriptif des prestations

Introduction et domaine d'application

Domaine d'utilisation

Le service «HIN Awareness Portal» constitue l'objet de cette description de prestations. Cette description fait partie intégrante de la description des caractéristiques de l'abonnement HIN ou du HIN Gateway et la complète.

1. Prestations de HIN

HIN assure le fonctionnement du «HIN Awareness Portal». Le service «HIN Awareness Portal» est un outil d'eLearning pour la formation à la sensibilisation des collaborateurs pour les questions de sécurité de l'information en informatique.

Contenus

Les contenus ont été optimisés pour les professionnels de la santé qui exercent leur activité en Suisse. La société Health Info Net AG ainsi que le partenaire 8COM GMBH & CO. KG d'Allemagne sont responsables des contenus. Certains modules sont validés par le gérant de campagne compétent chez le client.

Garantie des contenus

HIN s'efforce de maintenir les contenus à un niveau correct et actuel, mais ne fournit aucune garantie en ce qui concerne l'actualité, la justesse, l'exhaustivité ou la qualité des informations mises à disposition. Toute réclamation envers HIN, relative aux dommages de nature matérielle ou immatérielle, qui ont été causés par l'utilisation ou la non-utilisation des informations proposées ou par l'utilisation d'informations erronées et incomplètes, est exclue d'une manière générale, dans la mesure où HIN n'a commis aucune faute intentionnelle ou négligence grave prouvables.

HIN se réserve expressément le droit de modifier, compléter ou supprimer une partie des pages ou l'ensemble de l'offre sans avertissement au préalable.

Dans toutes les publications, HIN s'efforce de respecter les droits d'auteur des images, graphiques, documents sonores, séquences vidéo et textes utilisés, d'utiliser les images, graphiques, documents sonores, séquences vidéo et textes qu'elle ou ses fournisseurs ont réalisés eux-mêmes, ou d'utiliser des graphiques, documents sonores, séquences vidéo et textes libres de droits.

Toutes les marques déposées mentionnées dans le cadre de l'offre et éventuellement protégées par des tiers sont soumises sans restriction aux dispositions du droit des marques correspondant en vigueur et aux droits de propriété des propriétaires correspondants enregistrés. On ne peut pas conclure que les marques déposées ne sont pas protégées par les droits de tiers sur la seule mention du fait!

Conditions d'utilisation

L'utilisation du service s'effectue au moyen d'un navigateur Internet de la génération actuelle. L'utilisation de l'Awareness Portal est liée à un certain nombre d'exigences système et de conditions techniques et organisationnelles. HIN se réserve le droit de refuser le service pour n'importe quel périphérique, organisation ou personne. Vous trouverez de plus amples informations sur la page Web.

Mise en ligne et accès

L'Awareness Portal est mis en ligne pour les collaborateurs du client en collaboration avec HIN. Celle-ci est suivie d'une introduction du gérant de la campagne chez le client – l'attention étant attirée sur les fonctionnalités et contenus pertinents. Des pré-réglages correspondants sont effectués et réalisés dès le stade de l'introduction. L'accès et l'utilisation de l'offre d'eLearning s'effectue via www.gfp-awareness.ch. HIN s'engage envers le client à fournir l'accès à ses collaborateurs dans un délai de deux semaines après la conclusion du contrat de vente.

La licence acquise comprend l'accès pour le nombre de collaborateurs du client mentionné dans l'offre du client.

L'accès des collaborateurs s'effectue soit au moyen d'une connexion à l'Active Directory à configurer auparavant, soit d'une combinaison nom d'utilisateur/mot de passe ou d'une identité HIN personnelle.

Le client doit transmettre les listes correspondantes de collaborateurs (usernames) à HIN pour la saisie des accès. HIN saisit ces collaborateurs dans le système.

L'envoi des données d'accès correspondantes s'effectue automatiquement à l'issue de la création de l'utilisateur, adresse e-mail comprise.

Utilisation ultérieure

Le copyright des objets publiés par HIN ou ses fournisseurs eux-mêmes appartient uniquement à l'auteur respectif. Toute reproduction ou utilisation des graphiques, documents sonores, séquences vidéo et textes dans d'autres publications électroniques ou papier est interdite sans l'autorisation de HIN.

Restrictions

Le licencié, respectivement le client du service, n'est pas autorisé à modifier le service et les produits associés, ni à les analyser par rétro-ingénierie.

Il est interdit de transférer ou d'accorder l'accès au service et aux produits associés à des tiers.

2. Disponibilité et assistance

Disponibilité des services HIN

HIN s'engage à ce que les services proposés soient disponibles pendant les horaires de service. HIN s'efforce à ce que durant les heures d'exploitation normales (365 jours par an et 24 heures sur 24), la disponibilité soit au moins de 99,5%.

Les interruptions des services résultant d'attaques malveillantes de tiers ou en dehors du contrôle des parties (p. ex. perturbation au niveau du raccordement à Internet) ne sont pas considérées comme des interruptions de service. Les interruptions de ce type ne sont pas prises en compte dans le calcul de la disponibilité.

Prestations d'assistance

- **HIN Online Services**
 - 365 jours x 24 heures
 - Les fenêtres de maintenance sont prévues chaque année et publiées sur le site Web de HIN.
- **HIN Call Desk**
Les jours ouvrables du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00.
- **Fax/E-Mail**
7 jours x 24 heures avec réponse sous deux jours ouvrables.
Sous réserve toute modification éventuelle par HIN. Les pannes et les dysfonctionnements ne donnent droits à aucun remboursement.

Dépannage des perturbations

En cas de perturbation, l'administrateur client s'adresse au Call Desk HIN Call qui prend en compte le message de dysfonctionnement et lance la résolution.

Interruptions d'exploitation

Dans la mesure du possible, les parties s'informent réciproquement et à temps des interruptions d'exploitation et des perturbations.

Afin d'assurer le meilleur fonctionnement possible du service, des travaux d'entretien et de maintenance sur le portail sont essentiels. HIN veillera à ce que les interruptions soient aussi brèves que possible. La fenêtre de maintenance est programmée pour le dernier jeudi de chaque mois.

3. Garantie et responsabilité

Préservation de la confidentialité

HIN s'oblige à faire respecter une gestion confidentielle des informations confidentielles par ses collaborateurs et les parties tierces impliquées dans la fourniture des prestations.

HIN oblige tout tiers éventuel à respecter la loi sur la protection des données et s'assurera que celui-ci sauvegardera les informations de manière appropriée.

Fourniture de prestation par un tiers

HIN peut confier des parties de la prestation qu'elle effectue à des tiers. Elle est en droit de transmettre à ceux-ci les informations correspondantes qui sont nécessaires au traitement.

Responsabilité de HIN

Les [conditions générales](#) d'utilisation de HIN et les [conditions cadres de HIN pour la communication électronique des données](#) s'appliquent.

HIN ne prend aucun coût en charge pour les prestations du contractant ou les tiers qu'elle a mandatés en rapport avec la circonscription et/ou la suppression d'éventuels dysfonctionnements.

4. Administration

Facturation

Le HIN Awareness Portal peut être utilisé à partir de la date de mise en service. Les frais sont dus à partir du mois suivant la commande.

La facturation s'effectue à partir du mois suivant la commande jusqu'à la fin de l'année et ensuite à chaque période annuelle au début de la période de facturation. La facture est envoyée au contractant. Des frais de rappel peuvent être facturés en cas de retard de paiement.

Procédure en cas d'abus

L'utilisation abusive des services HIN est interdite et entraînera immédiatement la résiliation du contrat par HIN. Le contractant n'a droit dans ce cas à aucune indemnisation.

5. Durée contractuelle et résiliation

Durée contractuelle

Le contrat prend effet à la signature par le contractant. La durée minimale du contrat est de 12 mois. Ensuite, la durée du contrat se prolonge automatiquement de 12 mois à chaque fois.

Résiliation ordinaire

Le contrat peut être résilié par les deux parties avec un délai de résiliation de trois mois, par écrit avec signature originale (pas de fax) à chaque fin de trimestre.

Conséquences de la terminaison

Par la terminaison du contrat, le contractant et les utilisateurs autorisés perdent le droit d'utilisation des prestations décrites de HIN.

6. Modification des conditions

Sous réserve des conditions (tarifs, ajustement des prestations et des documents contractuels, etc.) pendant la durée de l'abonnement. HIN publie les ajustements et les modifications sur son site Web. Dans ce cas, le contractant a le droit de résilier le contrat de manière extraordinaire. La modification est considérée comme acceptée par le contractant sans résiliation par écrit sous un délai d'un mois après l'entrée en vigueur de celle-ci.

7. Tarifs

Les tarifs en vigueur sont ceux publiés lors de la conclusion du contrat. Sous réserve toute modification éventuelle des tarifs par HIN.